

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 14 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 14 novembre, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, Espace Economique du Roudourou à Guingamp le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

AUBRY Gwénaëlle (*suppléante*) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHAPPE Fanny ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GAUTIER Guy ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVE Gildas ; JOBIC Cyril ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE CALVEZ Michel ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE LAY Tugdual ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (*suppléant*) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; LINTANF Joseph ; MOEZER Florence ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération – pouvoirs

BOETE Cécile à LE BIANIC Yvon ; BOUCHER Gaëlle à CONNAN Josette ; BOULANGER Servane à CHAPPE Fanny ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; DUMAIL Michel à GUILLOU Rémy ; GOUAULT Jacky à LE CALVEZ Michel ; GRAEBER Sophie à PAGNY Gilles ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard ; LE GALL Annie à CARADEC-BOCHER Stéphanie ; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent ; MOURET Patricia à LE GOFF Yannick ; PRIGENT Christian à CLEC'H Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; RASLE-ROCHE Morgan à LE GAOUYAT Samuel ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; SAMSON-RAOUL Caroline à PRIGENT Marie-Yannick ; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUILLENNEC Rachel ; BREZELLEC Marcel ; CALLONNEC Claude ; CHARLES Olivier ; INDERBITZIN Laure-Line ; LARVOR Yannick ; LE COTTON Anne ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE FLOC'H Éric ; LE FOLL Marie-Françoise ; LOZAC'H Claude ; QUENET Michel ; ROLLAND Paul ; VAROQUIER Lydie

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	57
Procurations	17
Absents	14

Date d'envoi de la convocation : Mercredi 08 novembre 2023
Secrétaire de séance Vincent CLEC'H

DEL2023-11-230 HABITAT - LOGEMENT SOCIAL INCLUSIF SUR LE PROGRAMME TERRE D'ARMOR HABITAT A PAIMPOL : SUBVENTIONS

Le bailleur social « Terres d'Armor Habitat » sollicite auprès de l'Agglomération les subventions au titre du régime d'aide au logement social pour la construction de 4 logements situés à Paimpol, 11 rue du Quinic, sur une parcelle adjacente à un foyer pour personnes âgées (résidence autonomie) géré par l'APAJH (Associations pour adultes et jeunes handicapés)

Ce projet, à proximité du centre-ville, prévoit que ces 4 logements en prêt locatif à usage social (PLUS) de type T2bis et T3 soient inclusifs : les futurs locataires, présentant un handicap psychique, seront autonomes tout en ayant la possibilité de bénéficier du foyer existant. Un animateur sera présent partiellement la semaine afin de créer du lien social notamment grâce à un espace en commun du foyer existant, qui sera réhabilité à cet effet.

Nom opération Commune	ST LEONARD bâtiments A, B, C, D, E, N, O Paimpol	
Nombre de logements	4	
Type d'opération	Neuf en dent creuse	
Coût de revient (TTC)	626 966,47 €	
Fonds propres bailleur	0,00 €	
Emprunts bailleur	442 966,47 €	70,7 %
Subventions Etat	0,00 €	
Conseil départemental	144 000,00 €	23,0 %
MGEN	32 000,00 €	5,1 %
Subvention Agglo PLUS/PLAI*	8 000,00 €	1,3 %
Subvention Agglo 10% HT (AA/DR)**	0,00 €	
Subvention Agglo réhabilitation	0,00 €	

* prime à la création de logement PLUS : prêt locatif usage social (ménages modestes) ou PLAII : prêt locatif aide insertion (ménages très modestes)

** subvention aux opérations d'acquisition-amélioration ou de démolition-reconstruction

Conformément aux modalités d'application du régime d'aides au logement social de l'Agglomération en vigueur :

- Les règles relatives au minimum de fonds propres à apporter par les opérateurs sociaux pour bénéficier des subventions communautaires ne s'appliquent pas pour les logements relevant de foyers.
- L'opération peut bénéficier d'une subvention de 2 000€ par logement « PLUS » créé, soit 8 000 € pour 4 logements.

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération D2023-04-85 du 11 avril 2023 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide :

- D'accorder à Terres d'Armor Habitat une subvention de 8 000 € pour l'opération précitée ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président,

Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,

Vincent CLEC'H